Image not found or type unknown

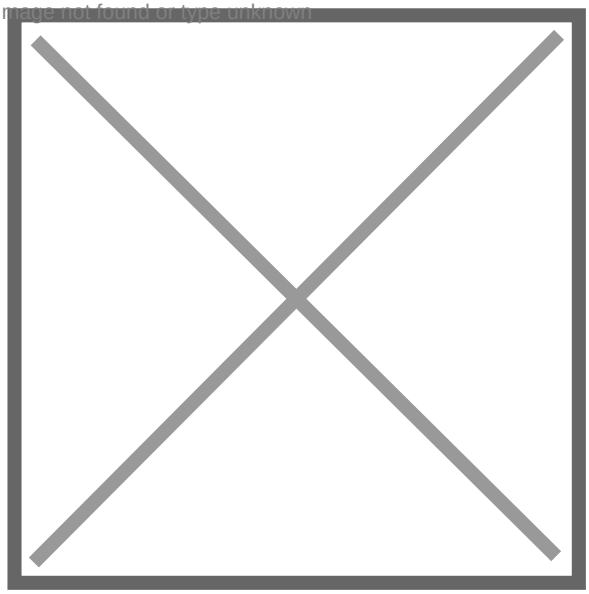

Inquiétude pour ma commande de travaux

Par **guidelle**, le **12/01/2026** à **16:13**

Bonjour,rnrnje suis assez inquiet concernant ma commande de travaux.rnrnL'entreprise de bâtiment devait démarrer le chantier le 6 janvier dernier mais ne s'est pas présentée à mon domicile.rnrnj'avais versé un acompte de 30% lors de l'acceptation du devis.(payé par chèque qui a été encaissé par l'entreprise).rnrnDepuis, lorsque je recherche l'entreprise avec le moteur de recherche; voici ce qui est affiché comme information , à la place des horaires d'ouverture.rnrninformation horaires ouvertureRnrnTéléphone aussi sur répondeur. Ceci m'inquiètant, je suis passé à l'adresse de leurs bureaux mais tout était fermé et aucun avis affiché pour information de la clientèle !rnrnEst-ce que ça pourrait être une liquidation avec cessation d'activité ?rnrnComment le savoir avec certitude ?rnrnEt mon acompte ?

Par **yapasdequoi**, le **12/01/2026** à **16:37**

Bonjour,rnrnUn moteur de recherche ne vous servira à rien.rnrnEnvoyez un courrier RAR à l'entreprise et vous verrez si réponse.rnrnAvez-vous un reçu de cet acompte ?rnrnL'acompte n'est pas remboursable.rnrnhttps://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31187

Par **guidelle**, le **12/01/2026** à **17:23**

@YAPASDEQUOIrnrn[quote]rnAvez-vous un reçu de cet acompte ?rnrn[/quote]rnbien sûi .rnrn[quote]rnL'acompte n'est pas remboursable.rnrn[/quote]rnMais si les travaux ne sont pas réalisés ?

Par **yapasdequoi**, le **12/01/2026** à **17:52**

Pour le moment vous n'en savez rien.rnrnAdressez une mise en demeure par RAR et vous verrez la suite.rnrnAprès vous enverrez une "injonction de faire" par huissier.rnrnEn parallèle vous pouvez interroger la CCI pour savoir si l'entreprise est en redressement.rnrnD'où l'avez-vous connue ? amis ? recherche internet ? pub dans la boite à lettres ?

Par **guidelle**, le **12/01/2026** à **18:02**

@YAPASDEQUOIrnrn[quote]rnD'où l'avez-vous connue ? amis ? recherche internet ? pub dans la boite à lettres ?rnrn[/quote]rnSalon régional de l'habitat.rnrn[quote]rnEn parallèle vous pouvez interroger la CCI pour savoir si l'entreprise est en redressementrnrn[/quote]rnComment trouver les coordonnées de cet organisme ?

Par **yapasdequoi**, le **12/01/2026** à **18:15**

https://www.cci.fr/

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés